



# Communiqué d'Helsinki

## **sur la coopération européenne renforcée pour l'enseignement et la formation professionnels**

*Communiqué des ministres européens de l'éducation et de la formation professionnelles<sup>1</sup>, des partenaires sociaux européens<sup>2</sup> et de la Commission européenne, réunis à Helsinki, le 5 décembre 2006<sup>3</sup> pour revoir les priorités et les stratégies du processus de Copenhague*

## I. L'EUROPE DOIT INVESTIR DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLES

### *Investir dans le capital humain et les compétences*

L'éducation et la formation jouent un rôle central dans la réponse aux défis que nous devons relever en Europe: la mondialisation, le vieillissement de la population, l'émergence de nouvelles technologies et le besoin de nouvelles compétences. Il en est pris conscience dans l'agenda de l'Union européenne et dans la stratégie de Lisbonne révisée et ses lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005–2008<sup>4</sup>. Il est demandé d'accroître et d'améliorer l'investissement dans le capital humain et d'adapter les systèmes d'éducation et de formation à la hauteur des enjeux.

### *L'EFP, élément majeur de l'apprentissage tout au long de la vie*

L'apprentissage tout au long de la vie recouvre l'éducation et la formation sous toutes leurs formes et structures. Les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie<sup>5</sup> devraient garantir le bon fonctionnement du marché de la formation et l'acquisition d'un large socle de compétences. **L'EFP (Éducation et formation professionnelles)** en fait partie intégrante. Elle joue un rôle fondamental dans l'accumulation du capital humain dans la perspective de la réalisation d'objectifs de croissance économique, d'emploi et de politique sociale. L'EFP est un instrument essentiel pour doter les citoyens européens des compétences, du savoir et des qualifications nécessaires sur le marché du travail et dans la société de la connaissance. Le fait est que l'EFP satisfait aux besoins de la majeure partie des apprenants en Europe et qu'une fraction importante de la main d'oeuvre de demain aura besoin de compétences et de qualifications professionnelles.

### *Double enjeu: mobiliser les jeunes et les acteurs du monde du travail*

Les politiques européennes d'éducation et de formation professionnelles devraient promouvoir une EFP initiale de haute qualité et créer des conditions propices à l'amélioration des compétences des personnes en activité grâce à l'EFP continue. Les politiques devraient inciter tous les jeunes à s'engager dans une formation professionnelle et/ou dans l'enseignement supérieur, et veiller en même temps à ce qu'ils acquièrent des compétences et des qualifications utiles sur le marché du travail et dans leur vie future. En outre, elles devraient aussi s'intéresser aux personnes qui sont déjà entrées dans la vie active et leur assurer des possibilités de développement tout au long de leur carrière. L'EFP devrait de plus en plus offrir, au travers de parcours éducatifs flexibles, la possibilité d'évoluer vers une éducation et une formation plus poussées, notamment de passer de l'EFP à l'enseignement supérieur.

### *Faire acquérir un socle de compétences utiles dans la vie professionnelle*

L'EFP devrait apporter une base solide de connaissances et de qualifications correspondant aux besoins de la vie professionnelle, tout en préconisant dans le même temps l'excellence à

tous les niveaux. Les politiques et les stratégies devraient évaluer les retombées relatives des investissements consentis en faveur de différents niveaux de qualifications et de compétences. L'offre de qualifications intermédiaires et techniques, comme de compétences de niveau supérieur, devrait être accrue afin de combler les déficits de compétences et de contribuer au soutien de l'innovation et à la croissance de la société de la connaissance.

### *Contribuer à la compétitivité et à la cohésion sociale*

L'EFP est appelée à jouer un double rôle au service de la compétitivité et du renforcement de la cohésion sociale<sup>6</sup>. Les politiques en matière d'EFP devraient s'adresser à toutes les catégories de la population en offrant des parcours attrayants et mobilisateurs pour les personnes à potentiel élevé, mais aussi en proposant des perspectives aux personnes menacées de désavantages éducationnels et d'exclusion du marché du travail, en particulier les jeunes quittant l'école prématurément, les personnes peu qualifiées ou pas qualifiées du tout, celles éprouvant des besoins spéciaux, les personnes d'origine immigrée et les travailleurs âgés. En bref, l'EFP devrait être équitable et efficace<sup>7</sup>.

### *Politiques européennes et nationales de promotion de l'EFP*

*L'éducation de base* devrait permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances, les qualifications, les valeurs et les attitudes nécessaires pour continuer à apprendre, à faire preuve d'esprit d'entreprise et à garantir leur employabilité, et préparer les étudiants à suivre un enseignement général ou une EFP ou une combinaison des deux.

*Les jeunes inscrits en EFP* devraient acquérir des qualifications et des compétences qui répondent aux exigences du marché du travail, ce qui garantit leur capacité d'insertion professionnelle et d'apprentissage tout au long de la vie. Pour cela, les politiques doivent réduire les taux d'abandons dans les parcours d'EFP et mieux faciliter le passage de l'école au monde du travail, par exemple en combinant éducation, formation et travail au travers de stages et d'apprentissage par le travail.

Les qualifications et les compétences acquises par *les travailleurs* ainsi que leur mobilité devraient être mises en valeur en encourageant la reconnaissance des acquis de leur expérience, en formation comme au travail. Des possibilités de formation devraient être offertes aux personnes en activité. Dans le même temps, les personnes et les groupes défavorisés, notamment les moins instruits, devraient pouvoir accéder à des opportunités d'éducation et d'apprentissage.

L'environnement compétitif dans lequel agissent les entreprises et le fait que les budgets nationaux sont déjà fortement sollicités, compromettent *l'investissement dans la formation*. Il conviendrait d'intensifier les investissements publics et privés dans l'EFP, par la mise au point de mécanismes de financement et d'investissement équilibrés et partagés. Dans un tel contexte, les systèmes de formation seraient efficaces et donneraient les résultats escomptés. Cela demande une meilleure gouvernance des systèmes de formation et une adaptation des qualifications aux nouvelles exigences du marché du travail, la formation devant être davantage ciblée sur la demande.

## II. EN FAIRE UNE RÉALITÉ – LE PROCESSUS DE COPENHAGUE, MOTEUR DE RÉFORMES

### *Diversité – un atout et un défi*

La diversité des systèmes européens d'éducation et de formation professionnelles est un atout qui favorise l'apprentissage mutuel et incite à entreprendre des réformes. Dans le même temps, du fait de cette diversité, il importe d'accroître la transparence et la compréhension mutuelle sur les questions de qualité, et partant la confiance mutuelle entre les systèmes et pratiques d'EFP. Le but serait de promouvoir un espace européen d'EFP dans lequel les qualifications et compétences acquises dans un pays seraient reconnues dans toute l'Europe, ce qui encouragerait la mobilité des jeunes et des adultes. Cet espace d'EFP devrait fonctionner au moyen de cadres, d'instruments et d'outils communs et être alimenté par des informations comparables et cohérentes permettant de mener une politique reposant sur des données fiables.

### *Un processus pour améliorer l'efficacité, la qualité et l'attrait de l'EFP*

Le processus de Copenhague sur le renforcement de la coopération européenne en matière d'éducation et de formation professionnelles a été lancé sous la forme d'une stratégie européenne destinée à améliorer l'efficacité générale, la qualité et l'attractivité de l'EFP en Europe. Depuis 2002, le processus<sup>8</sup> a largement contribué à accroître la visibilité et le profil de l'EFP en Europe. Il revêt plusieurs aspects:

*C'est un processus politique.* Il joue un rôle essentiel dans la mise en exergue de l'importance de l'EFP pour les décideurs politiques. Il facilite l'acceptation de buts et d'objectifs européens communs, la discussion d'initiatives et de modèles nationaux et l'échange d'exemples de bonnes pratiques au niveau européen. Au niveau national, le processus contribue au renforcement de l'intérêt pour l'EFP et a suscité des réformes nationales.

*C'est un processus de développement d'outils communs.* Un autre rôle capital du processus est le développement de cadres et d'outils communs européens destinés à accroître la transparence et la qualité des compétences et qualifications acquises, et à faciliter la mobilité des apprenants et des travailleurs. Il ouvre la voie à un marché du travail européen et à un espace européen de l'EFP en complément de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

*C'est un processus qui stimule l'apprentissage mutuel.* Il soutient la coopération en Europe. Il permet aux pays participants de revoir leurs politiques à l'aune de l'expérience d'autres pays et il fournit un cadre propice pour travailler ensemble, apprendre des autres, échanger des idées, des expériences et des résultats.

*C'est un processus qui implique les parties prenantes.* Il dynamise l'engagement des différentes parties prenantes et les conduit à œuvrer à la réalisation d'objectifs communs.

## *Copenhague – Maastricht – Helsinki*

Les priorités du processus ont d'abord été définies dans la Déclaration de Copenhague<sup>9</sup>, en novembre 2002. Elles ont ensuite été précisées et étendues dans le Communiqué de Maastricht<sup>10</sup>, en décembre 2004, et, pour la première fois, des priorités nationales ont été acceptées. Le processus a été évalué et ses stratégies et priorités revues à l'occasion de la deuxième réunion de suivi, à Helsinki, le 5 décembre 2006.

### *Un processus plus ciblé*

Le processus est jugé utile et nécessaire. Aujourd'hui, quatre ans après Copenhague, il importe de cristalliser les efforts sur la poursuite du travail entrepris, et de compléter et mettre en pratique les initiatives déjà lancées. Cependant, il conviendrait de s'assurer d'une démarche plus ciblée, avec un nombre limité de domaines prioritaires et des objectifs précis. Les initiatives et les instruments existants doivent être corrélés et se renforcer mutuellement, et l'EFPP devrait être développée à tous les niveaux en tant qu'élément essentiel de l'apprentissage tout au long de la vie, en étroite liaison avec l'éducation en général.

Les mesures mises en chantier par le processus sont librement consenties et résultent d'une coopération fondée sur une approche ascendante. Une attention particulière est portée à l'implication des partenaires sociaux et des organisations sectorielles à tous les stades des travaux. Il est veillé à ce que les expériences réalisées sur le plan national soient réinvesties dans les travaux conduits au niveau européen.

### *Les réformes demandent du temps – cohérence nécessaire*

Si les priorités de Copenhague et de Maastricht demeurent valides, le processus devrait être renforcé et les travaux devraient se concentrer sur les domaines prioritaires suivants:

1. L'image, le statut et l'attractivité de l'EFPP. Dans ce contexte, une importance accrue devrait être accordée à une bonne gouvernance des systèmes d'EFPP, des établissements et/ou des prestataires de formation.
2. Le développement, la mise à l'essai et l'utilisation plus poussés d'outils communs européens. L'objectif serait que les outils agréés soient mis en place d'ici à 2010.
3. Une démarche plus systématique en vue du renforcement de l'apprentissage mutuel. Pour y contribuer, une attention particulière devrait être accordée à la portée, à la comparabilité et à la fiabilité des statistiques relatives à l'EFPP d'ici 2008.
4. La participation active des parties prenantes au travail entrepris, dès lors que le processus de Copenhague s'achemine vers la phase de mise en oeuvre.

### *Prochaine réunion de suivi*

La prochaine réunion ministérielle de suivi se tiendra dans deux ans et aura pour objet d'évaluer les progrès réalisés, de renforcer les priorités et stratégies pour l'EFPP au sein du programme de travail « Education et formation 2010 », et de réfléchir aux orientations du processus après 2010.

### III. PRIORITIES RENFORCEES

#### 1. Politique visant à améliorer l'attrait et la qualité de l'EFP

Les États membres devraient accorder plus d'attention à l'image, au statut et à l'attrait de l'EFP. Pour cela il convient:

- d'améliorer l'orientation tout au long de la vie afin de mieux prendre en compte les possibilités qu'offrent l'EFP et la vie professionnelle ainsi que leurs exigences, notamment en développant l'orientation et le conseil professionnels dans les écoles et à destination des familles afin de garantir un choix fait en connaissance de cause;
- de définir des systèmes d'EFP ouverts, donnant accès à des parcours souples et individualisés, créant de meilleures conditions de transition vers la vie professionnelle et d'évolution vers une éducation et une formation complémentaires, y compris l'enseignement supérieur, et favorisant le développement des compétences des adultes sur le marché de l'emploi;
- d'établir des liens étroits avec le monde du travail, dans l'EFP tant initiales que permanentes, et d'augmenter les occasions d'éducation et de formation sur le lieu de travail;
- de promouvoir la reconnaissance de l'éducation et de la formation non formelles et informelles afin d'encourager l'évolution des carrières et l'éducation et la formation tout au long de la vie;
- de définir des mesures visant à accroître l'intérêt et la participation des hommes ou des femmes dans ceux des domaines de l'EFP où ils demeurent sous-représentés, par exemple dans le domaine technologique pour les femmes;
- de cultiver et de mettre en valeur l'excellence dans les compétences, par exemple en appliquant des normes reconnues au niveau international ou en organisant des concours de compétences<sup>11</sup>.

Dans le cadre de l'amélioration de l'attrait et de la qualité de l'EFP, il conviendrait également de mettre davantage l'accent sur la bonne gouvernance des systèmes d'EFP et des prestataires de services d'EFP lors de la réalisation des objectifs dans ce domaine<sup>12</sup> par:

- une capacité de répondre aux besoins des personnes et du marché du travail, et notamment d'anticiper les besoins en termes de qualifications. Il convient d'accorder une attention particulière aux besoins des PME;
- des enseignants et des formateurs hautement qualifiés qui font une formation professionnelle continue;
- une assurance et une amélioration de la qualité au niveau national, conformément aux conclusions du Conseil sur l'assurance de la qualité dans l'EFP<sup>13</sup>;
- une intensification des investissements publics et privés dans l'EFP, par la mise au point de mécanismes de financement et d'investissement équilibrés et partagés;
- une meilleure transparence des systèmes d'EFP;
- un renforcement du rôle moteur joué par les institutions et/ou les prestataires de formation dans le cadre de stratégies nationales;
- un partenariat actif entre les différents décideurs et les parties prenantes – en particulier les partenaires sociaux et les organisations sectorielles – aux niveaux national, régional et local.

## 2. *Élaboration et mise en place d'outils communs pour l'EFP*

Il convient de poursuivre l'élaboration d'outils européens communs afin de permettre la création d'un espace européen de l'EFP et de soutenir la compétitivité du marché de l'emploi européen. Les outils retenus devraient être en place d'ici 2010.

Poursuite de l'élaboration d'outils européens communs visant spécifiquement l'EFP:

- élaboration et expérimentation d'un système de crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnel (ECVET)<sup>14</sup>, afin de disposer d'un outil permettant de transférer et de capitaliser des crédits d'apprentissage, en prenant en compte les spécificités de l'EFP et en tenant compte de l'expérience du système européen de transfert de crédits d'enseignement<sup>15</sup> (ECTS) dans l'enseignement supérieur;
- coopération renforcée en vue de l'amélioration de la qualité, par le biais du réseau européen pour l'assurance de la qualité dans l'EFP<sup>16</sup>, afin d'arriver à une conception commune de l'assurance de la qualité et de renforcer la confiance mutuelle. Il convient de poursuivre la coopération avec l'enseignement supérieur;

Poursuite de l'élaboration d'outils européens communs dans lesquels l'EFP joue un rôle majeur, grâce à:

- l'élaboration et expérimentation d'un cadre européen des certifications<sup>17</sup> (CEC), fondé sur les acquis d'apprentissage, débouchant sur une plus grande parité et sur de meilleurs liens entre les secteurs de l'EFP et de l'enseignement supérieur, et tenant compte des qualifications sectorielles internationales;
- la poursuite de la mise au point de l'EUROPASS<sup>18</sup> en tant que cadre européen unique pour la transparence, et d'outils permettant la reconnaissance de l'éducation et de la formation non formelles et informelles en vue de faciliter l'introduction du CEC et du système européen de transfert de crédits dans l'EFP et de compléter ceux-ci.

Mise en place d'outils européens communs visant spécifiquement l'EFP, en:

participant à la phase d'expérimentation d'ECVET et en encourageant sa mise en œuvre;

- se fondant sur les principes qui sous-tendent un cadre commun d'assurance de la qualité, visé dans les conclusions du Conseil de mai 2004 sur l'assurance de la qualité<sup>13</sup> dans l'enseignement et la formation professionnels, afin de promouvoir une culture de l'amélioration de la qualité et une plus large participation au réseau européen pour l'assurance de la qualité dans l'EFP;

Mise en place d'outils européens communs dans lesquels l'EFP joue un rôle majeur, en:

- soutenant les systèmes nationaux de qualifications en incorporant les qualifications sectorielles internationales, le CEC devant servir de point de référence;
- favorisant une large utilisation de l'EUROPASS.

### 3. Renforcer l'apprentissage mutuel

Pour renforcer l'apprentissage mutuel, la coopération et le partage d'expériences et de savoir-faire, il convient d'adopter une approche plus systématique, qui comprend:

- la définition de concepts communs et de définitions acceptées au niveau européen, de manière à rendre les solutions, les normes et les modèles nationaux plus aisés à comprendre;
- le financement par la Commission d'études et d'enquêtes sur des thèmes précis en vue d'approfondir la compréhension des systèmes et des pratiques européens en matière d'EFP, ainsi que leur rapport avec le marché du travail et les autres secteurs éducatifs;
- le suivi, par la Commission, des réseaux, les échanges de bonnes pratiques et la création de mécanismes pouvant servir à diffuser les connaissances et les compétences;
- un cadre systématique et souple permettant d'encourager les activités d'apprentissage en équipe dans le domaine de l'EFP. Ce cadre devrait également encourager l'apprentissage en équipe décentralisé.

Des données et des indicateurs appropriés et cohérents constituent la clé pour comprendre ce qui se fait dans le domaine de l'EFP, renforcer l'apprentissage mutuel et poser les jalons d'une politique de formation fondée sur des éléments concrets. D'ici la prochaine conférence ministérielle de suivi, en 2008, la Commission devrait avoir accordé une attention particulière:

- à l'amélioration de la portée, de la comparabilité et de la fiabilité des statistiques en matière d'EFP afin de permettre l'évaluation des progrès réalisés dans ce domaine;
- à l'évolution de la place de l'EFP dans un cadre cohérent d'indicateurs et de critères de référence<sup>19</sup>;
- à l'exploitation d'informations statistiques concernant l'investissement dans l'EFP et le financement de celui-ci.

Le meilleur moyen d'y parvenir est d'utiliser et de combiner au mieux les données existantes, tout en veillant à disposer de données nationales ou régionales appropriées relatives à l'EFP, qui doivent être cohérentes et comparables à d'autres données concernant l'éducation et la formation.

#### 4. *Impliquer toutes les parties prenantes*

La réussite du processus de Copenhague dépend de l'engagement actif de l'ensemble des parties prenantes dans le domaine de l'EFPP, et en particulier des partenaires sociaux aux niveaux européen et national, des organisations sectorielles et des prestataires de services d'EFPP. Un tel engagement requiert:

- des informations concises et claires sur le processus, le contexte qui l'a vu naître, ses priorités et ses activités, ainsi que le transfert effectif de résultats;
- la participation active de toutes les parties prenantes aux différentes étapes du processus au niveau européen, national, régional et local;
- la valorisation de la participation des prestataires de services d'EFPP, des enseignants et des formateurs à la mise à l'épreuve et à la mise en œuvre des résultats du processus;
- la participation des apprenants et de leurs organisations aux niveaux national et européen.

## IV. MISE EN PLACE ET RAPPORTS

La mise en place du processus de Copenhague et ses priorités doit être appuyée par :

- l'utilisation efficace de fonds structurels pour favoriser les réformes dans le domaine de l'EFP au niveau national;
- le recours ciblé au programme dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (2007–2013) en vue de soutenir le processus, notamment en matière d'innovation, de mise à l'épreuve, d'expérimentation et de mise en œuvre;
- le soutien continu du CEDEFOP<sup>20</sup> et de l'ETF<sup>21</sup> et de leurs réseaux. En particulier, ils piloteront les progrès effectués dans les domaines prioritaires et feront rapport des développements;
- la participation active de toutes les organisations et comités Communautaires concernés, tels que les Directeurs généraux de la formation professionnelle (DGFP), le Comité consultatif pour la formation professionnelle (CCFP), le Groupe de coordination Education et Formation (GCEF);
- une étroite coopération au niveau des statistiques, indicateurs et critères de référence avec EUROSTAT<sup>22</sup>, l'OCDE<sup>23</sup>, le CEDEFOP et la Fondation européenne pour la formation;
- l'échange d'informations, de compétence et de résultats avec des pays tiers, en particulier les pays participant à la politique de l'élargissement, ainsi qu'à la politique "Europe élargie – Voisinage". Il convient également de renforcer la coopération avec des pays enregistrant de bons résultats et des organisations internationales comme l'OCDE.

Il conviendrait de garantir à tous les États membres le droit de participer à ces travaux.

Dans les rapports annuels concernant les programmes nationaux de réformes de Lisbonne, il y a lieu d'accorder une attention toute particulière aux progrès accomplis en matière d'EFP.

Le rapport intégré bisannuel relatif au programme de travail "Éducation et formation 2010" devrait comprendre une partie portant sur l'EFP, afin de permettre le suivi des progrès réalisés et de recenser les résultats principaux dont il conviendra d'informer le Conseil européen.

Le processus est soutenu par le « Cadre d'actions sur le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie »<sup>24</sup> des partenaires sociaux européens qui a donné lieu à des rapports annuels et d'évaluation.

## RÉFÉRENCES

- 1 États membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède), États adhérents (Bulgarie, Roumanie), pays candidats (Croatie, Turquie), et les pays de l'AELE/EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège)
- 2 CES ([www.etuc.org](http://www.etuc.org)), UNICE ([www.unice.org](http://www.unice.org)), CEEP ([www.ceep.org](http://www.ceep.org)), UEAPME ([www.ueapme.com](http://www.ueapme.com))
- 3 [www.minedu.fi/vet2006](http://www.minedu.fi/vet2006)
- 4 [http://ec.europa.eu/growthandjobs/reports/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/growthandjobs/reports/index_fr.htm)
- 5 [http://ec.europa.eu/education/policies/2010/lll\\_en.html](http://ec.europa.eu/education/policies/2010/lll_en.html)
- 6 Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Bruxelles, 23/24 mars 2006 (doc. 7775/06) [http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/fr/ec/89014.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/89014.pdf)
- 7 [http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/comm481\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/comm481_fr.pdf)
- 8 [http://ec.europa.eu/education/policies/2010/vocational\\_en.html](http://ec.europa.eu/education/policies/2010/vocational_en.html)
- 9 [http://ec.europa.eu/education/copenhagen/copenahagen\\_declaration\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/education/copenhagen/copenahagen_declaration_en.pdf)
- 10 [http://ec.europa.eu/education/news/ip/docs/maastricht\\_com\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/news/ip/docs/maastricht_com_fr.pdf) et <http://www.vetconference-maastricht2004.nl/>
- 11 Tels que les concours de compétences européens qui seront organisés aux Pays-Bas en 2008 <http://www.euroskills2008.nl/wm.cgi> et les "Olympiades des métiers" organisées tous les deux ans <http://www.wsc2005helsinki.com/>
- 12 Messages clés destinés au Conseil européen de printemps (doc. 7620/06) [http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/jointkey06\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/jointkey06_fr.pdf)
- 13 Conclusions sur l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (doc. 9599/04) [http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/vetquality\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/vetquality_fr.pdf)
- 14 [http://ec.europa.eu/education/ecvt/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/ecvt/index_fr.html)
- 15 [http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_fr.html)
- 16 [http://www.trainingvillage.gr/etv/Projects\\_Networks/quality/](http://www.trainingvillage.gr/etv/Projects_Networks/quality/)
- 17 [http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eqfl/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eqfl/index_en.html)
- 18 [http://ec.europa.eu/education/programmes/europass/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/europass/index_en.html) et <http://europass.cedefop.europa.eu/>
- 19 Conclusions du Conseil du 24 mai 2005 concernant les nouveaux indicateurs en matière d'éducation et de formation (JO C 141 du 10.6.2005, p. 7) [http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2005/c\\_141/c\\_14120050610fr00070008.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2005/c_141/c_14120050610fr00070008.pdf)
- 20 <http://www.cedefop.europa.eu/>
- 21 <http://www.etf.europa.eu/>
- 22 <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- 23 <http://www.oecd.org/>
- 24 [http://www.ueapme.com/docs/pos\\_papers/2002/FINAL%20DSE%20Cadre%20d%27actions%20FR.doc](http://www.ueapme.com/docs/pos_papers/2002/FINAL%20DSE%20Cadre%20d%27actions%20FR.doc)